

**Conseil Municipal du 31 octobre 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

**Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 18**

**Votants : 24**

**Présents :** Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Robert Traissard - Xavier Urbain - Amélie Viallet

**Excusés :** Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Laurent Desbrini) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Sabine Sellini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Anthony Destaing)

**Absents :** Franck Chenal - Camille Dutilly - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

**Secrétaire de séance :** Anthony Destaing

**Date de convocation :** 25 octobre 2024

**Date de publication :** 08 novembre 2024

**Délibération n°2024-104 – Régie d'eau potable et assainissement – mise en place de l'obligation du contrôle des installations d'assainissement collectif lors d'une vente et de constructions neuves**

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 20 Juin 2024.

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de décider de l'obligation de contrôle des installations d'assainissement collectif lors de vente de biens et lors de nouvelles constructions.

Ainsi, le Conseil municipal est sollicité pour mettre en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les tarifs suivants :

- Contrôle assainissement au réseau d'assainissement collectif lors d'une vente : 150.00 € HT ;
- Contrôle assainissement au réseau d'assainissement collectif lors d'une nouvelle construction : 250 € HT (Double contrôles : en tranchée ouverte et à la fin des travaux).

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ces tarifs.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing